



Garantie poele a granulee un an obligatoire ?

Par lo91lo911

bonjour

j'ai fait pose un poêle a granule klover fin 12/2021 donc moins de six utilisation la plaque intérieur est casse le revendeur me dit pièce usure cela n'est pas garantie n'y a-t-il pas une loi qui oblige les fabricant à garantir au moins un an leur produit ? MERCI DE VOTRE REPONSE

Par janus2

Bonjour,

La garantie légale de conformité est fixée à 2 ans et non 1. Et c'est le vendeur qui doit cette garantie, pas le fabricant.